

S.I.R.S. LA CHAPELLE AUX POTS / HODENC EN BRAY

Liste des délibérations Séance du Mercredi 9 Avril 2025

Date de la convocation 2 Avril 2025 Date d'affichage 11/04/2025	L'an deux mil vingt-cinq le neuf Avril à 17 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CHAPELLE AUX POTS sous la présidence de Madame GRUET Paulette, Présidente.
Nombres de membres En exercice : 4 Présents : 3	- <u>Présents</u> : Mme GRUET Paulette, Présidente, M. LANGLOIS Frédéric, M. MARQUIS Alexandre - <u>Excusé(s)</u> : M. MAGNOUX Alain Le quorum étant atteint A été nommé(e) secrétaire M. LANGLOIS Frédéric

ORDRE DU JOUR

- Compte financier unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Budget primitif 2025
- Participation financière des Communes
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise
- Subventions aux écoles
- Subvention pour sorties scolaires de fin d'année 2024/2025
- Tarifs syndicaux
- Mise en place d'une part supplémentaire " IFSE régie " dans le cadre du RIFSEEP
- Participation des communes : Acomptes

- **Objet : Compte financier unique 2024** (réf : 2025_D03)

A l'unanimité (pour : 2 contre : 0 abstentions : 0)

- **Objet : Affectation du résultat 2024** (réf : 2025_D04)

A l'unanimité (pour : 3 contre : 0 abstentions : 0)

- **Objet : Budget primitif 2025** (réf : 2025_D05)

Messieurs Frédéric LANGLOIS et Alexandre MARQUIS ont rejeté la proposition de Mme La Présidente. Ils ont demandé à ce que le budget primitif 2025 soit révisé afin de diminuer la participation des communes.

Aucun (pour : 1 contre : 2 abstentions : 0)

- **Objet : Participation financière des Communes** (réf : 2025_D06)

Messieurs Frédéric LANGLOIS et Alexandre MARQUIS ont rejeté la proposition de Mme La Présidente car ils considèrent trop important l'effort financier demandé aux communes pour la participation aux charges de fonctionnement du SIRS.

Aucun (pour : 1 contre : 2 abstentions : 0)

- **Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise** (réf : 2025_D07)

S.I.R.S. LA CHAPELLE AUX POTS / HODENC EN BRAY

Il s'agit d'une demande annuelle de subvention pour la préscolarisation en zone rurale.

A l'unanimité (pour : 3 contre : 0 abstentions : 0)

- Objet : Subventions aux écoles (réf : 2025_D08)

Il s'agit de subventions annuelles versées aux coopératives scolaires afin de les aider financièrement.

A l'unanimité (pour : 3 contre : 0 abstentions : 0)

- Objet : Subvention pour sorties scolaires de fin d'année 2024/2025 (réf : 2025_D09)

A l'unanimité (pour : 3 contre : 0 abstentions : 0)

- Objet : Tarifs syndicaux (réf : 2025_D10)

Une révision des tarifs de la cantine et des sorties qui pourraient être organisées lors des ACM du mercredi a été votée et sera effective à compter du 01^{er} septembre 2025.

A l'unanimité (pour : 3 contre : 0 abstentions : 0)

- Objet : Mise en place d'une part supplémentaire " IFSE régie " dans le cadre du RIFSEEP (réf : 2025_D11)

Il s'agit de mettre en place une indemnité pour la personne qui prendrait en charge une éventuelle régie au sein du syndicat.

Messieurs Frédéric LANGLOIS et Alexandre MARQUIS n'étant pas favorable à l'indemnisation des régisseurs, ils ont rejeté la proposition de Mme Paulette GRUET.

Aucun (pour : 1 contre : 2 abstentions : 0)

- Objet : Participation des communes : Acomptes (réf : 2025_D12)

Le montant annuel des participations des communes au fonctionnement du SIRS LACHAPELLE-AUX-POTS/HODENC EN BRAY est traditionnellement fixé en même temps que le vote du Budget Primitif. Cependant, pour assurer la continuité de son fonctionnement, il peut être nécessaire que le SIRS demande un ou plusieurs versements d'acomptes en début d'année afin d'éviter au SIRS des difficultés de trésorerie jusqu'au vote du budget.

Un acompte est demandé par le SIRS à LACHAPELLE-AUX-POTS tous les ans cependant, cette année, la perception demande à ce que cette procédure de demande d'acompte soit formalisée de manière réglementaire par des délibérations.

Un acompte ayant été versé cette année par la commune de LACHAPELLE-AUX-POTS, Messieurs Frédéric LANGLOIS et Alexandre MARQUIS ont refusé de délibérer positivement et ont donc rejeté la proposition de Mme La Présidente. Ils demandent à ce que la proposition soit présentée lors d'une séance ultérieure.

Aucun (pour : 1 contre : 2 abstentions : 0)



Pour copie conforme, en marie, la 11 Avril 2025
La Présidente, Paulette GRUET.

App. ché le 11/04/25